

# Moov Africa Togo lourdement sanctionné à la suite de Togocom



Le comité de direction de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) sanctionne Moov Africa Togo. Les responsables de ce réseau ont été auditionnés le 18 mai dernier. Il est reproché à Moov le manquement à l'obligation de permanence, continuité et disponibilité de ses services.

Moov Africa Togo va donc payer une amende de 593 805 828 F CFA. Alors qu'il a évoqué devant le comité de direction présidé par Haringa Yaou Tcheyi, les coupures intempestives de l'électricité par la CEET pour justifier les dysfonctionnements.

L'opérateur a annoncé l'acquisition de groupes électrogènes et des batteries pour faire tourner les installations en cas de coupure et d'autres actions en perspective.

Ces matériels devraient lui permettre de corriger la situation. Ses responsables ont alors plaidé pour un délai supplémentaire de trois mois.

Mais le Comité de direction de l'ARCEP a estimé que les dysfonctionnements se sont exacerbés ces trois derniers mois dans le pays. Pour lui, l'opérateur disposait de temps suffisant pour régler les problèmes entre novembre 2020 et mai 2021 mais n'a rien fait.

Au final, il a retenu une amende de 593 805 828 F CFA contre cette filiale de Marco Telecom.

Togo Cellulaire, filiale de TogoCom avait également écopé de cette même sanction. Un milliard de Fcfa pour les dysfonctionnements et non information des clients. Les deux réseaux mobiles du pays sont désormais tenus d'offrir un service de qualité à leurs clients qui ne cessent de se plaindre.